

DOSSIER D'INSCRIPTION Année 2022/2023



E-Mail: internationalschoolofangers@gmail.com

Téléphone: 09.87.55.75.54

Site web: internationalschoolofangers.com

Adresse : 5 Rue des Basses Fouassières - 49000 Angers



A.ISA - ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE INDÉPENDANT

L'ISA est un établissement bilingue indépendant; scolaire et centre de loisirs, qui accueille les enfants dès 2 ans de la maternelle jusqu'à leur entrée au collège.

Notre établissement est géré par une association constituée de parents d'élèves, ce qui permet une gestion au plus proche des besoins.

L'ISA est un établissement qui au travers des apprentissages intellectuels et du développement global de l'enfant cherche à ce que chaque enfant puisse s'épanouir et avancer vers un avenir qui lui ressemble. Une école où la qualité de l'Education avec un grand E se construit au quotidien par un travail collaboratif avec les familles.

Notre mission:

- Eduquer et transmettre aux enfants.
- Faire émerger de chaque enfant ses qualités et ses compétences.
- Permettre à chaque enfant de trouver sa propre motivation afin d'atteindre son potentiel.
- Transmettre aux élèves le respect de leur culture et de celle des autres.
- Permettre à travers des enseignements francophones et anglophones, d'accéder à un monde de possibilités.



Projet éducatif



A l'ISA, nous sommes attachés à l'épanouissement personnel de chacun.

L'ISA permet à chaque élève de vivre les débuts de sa scolarité de façon positive, stimulante et enrichissante dans une ambiance sereine avec une ouverture sur le monde d'aujourd'hui et de demain.

Nous préparons nos élèves à devenir des citoyens du monde.

Nos élèves reçoivent un enseignement provenant d'enseignants français et internationaux anglophones. Chacun apporte sa propre identité en classe et tous plongent l'école dans une ambiance multiculturelle et internationale.

Notre volonté est d'axer les services de l'établissement sur une approche différenciée pour que chaque enfant devienne autonome en étant acteur de ses apprentissages ; que chacun soit capable de faire des choix, de planifier des actions, de prendre des initiatives en mobilisant ses ressources pour résoudre et mener ses tâches à terme en étant satisfait de ses réalisations.

Il nous paraît primordial que les enfants prennent conscience de l'importance de l'échange, du partage et de la découverte des autres afin de les amener à créer des liens basés sur la richesse des interactions et l'égalité.

Ainsi notre volonté est de proposer un enseignement actif où l'enfant est moteur dans ses apprentissages, c'est pourquoi nos classes ont des petits effectifs (maximum 15 élèves).

L'International School of Angers suit le programme national français. Cet enseignement est complété par un enseignement anglophone mêlant différentes méthodes : Jolly Phonics, Cambridge, Oxford...

Notre programme d'immersion bilingue permet aux enfants d'obtenir un niveau confortable en langue française comme en langue anglaise après plusieurs années de pratique.

Les apprentissages se font de manière ludique et créative tout en suivant un programme lié à l'âge et aux capacités de l'enfant.

Les classes multi-niveaux, permettent aux enfants d'avancer à leur rythme sans être bloqués par un système ; un niveau – une année. Ce mode d'éducation, proche de l'enfant, lui permet de prendre confiance en lui et de prendre conscience qu'il est un individu à part entière, différent et unique, tout en respectant les règles d'un environnement collectif.

Nous aspirons a créer une réelle dynamique par le biais de projets pédagogiques et/ou par l'intervention de bénévoles. Exemples de l'année 2021/2022 : piano & solfège (à partir de la GS), initiation aux percussions (tous cycles), parcours vélo (cycle 2 et cycle 3), piscine (à partir de la GS), visites de musées (tous cycles), séances d'enseignement dans la nature (tous cycles), présentation du Hockey par un hockeyeur professionnel (tous cycles), rituel félicitée (GS/CP/CE1) ...

Projet éducatif



Notre souhait est d'être en étroite relation avec les familles, car le suivi individuel de chaque enfant est au centre de nos préoccupations. Une éducatrice intervient dans notre établissement, elle peut à la demande de l'équipe pédagogique et avec l'accord des familles proposer des adaptations en fonction des besoins.

Ainsi, le travail, l'aide personnalisée, les intervenants extérieurs, les activités proposées... permettent à chaque enfant de suivre un parcours particulier et adapté à ses besoins.

L'ISA se veut être un tremplin, pour vos enfants, vers un avenir tourné vers l'international.

Les valeurs fondamentales, de l'équipe pédagogique et dans les rapports quotidiens avec les familles et les enfants sont :

- 1 le respect de soi, des autres et de son environnement,
- 2 la responsabilité des élèves,
- 3 la transparence,
- 4 le développement global de l'élève.

Un établissement indépendant pensé et développé pour l'avenir des enfants qui :

- Assure le socle commun de connaissances et de compétences tel qu'il est défini par l'Education Nationale.
- Est ouvert aux changements et aux nouvelles approches pédagogiques.
- Permet à l'élève de développer ses compétences et de cultiver ses talents, dans un environnement à son échelle, son rythme et selon ses besoins spécifiques.
- Offre à l'enfant une perspective de développement global de sa personne sur les plans :
 - intellectuel (développement du QI),
 - physique
 - moral (par la co-construction des règles et du respect)
 - émotionnel (par une véritable éducation à l'intelligence émotionnelle : développement du QE.. repérage des émotions, gestion des émotions...)
 - social par le développement de l'intelligence collective avec des travaux collaboratifs et éducation à la gestion des conflits...
- Vise l'apprentissage de la vie en groupe, de l'écoute de l'autre notamment par des apprentissages et des jeux collaboratifs.

Un établissement international par le bilinguisme et le souhait d'intégrer le réseau UNESCO :

- Par un enseignement en français et en anglais.
- En souhaitant faire parti du réseau des écoles associées UNESCO, une communauté scolaire élargie intégrant les valeurs de l'UNESCO.

l'école maternelle



AL'école maternelle est l'un des premiers lieu d'accueil et de sociabilisation, elle permet de développer toutes les possibilités de l'enfant pour former sa personnalité et lui donner les meilleures chances de réussir l'école élémentaire en le préparant aux apprentissages ultérieurs.

Le rôle des enseignants est la construction des apprentissages, et d'éveiller l'intérêt de l'enfant au monde qui l'entoure ainsi que de développer son esprit critique.

Le programme de l'International School of Angers permet à l'enfant d'acquérir une première structuration du langage oral en français comme en anglais.

L'enseignement est entièrement bilingue et ce, dès le début de la Très Petite Section. Cependant un enfant se construisant avec plusieurs langues ne parlera pas forcement tout de suite cette nouvelle langue, il pourra mettre plusieurs années avant de pouvoir échanger avec ses pairs même s'il les comprend.

Les élèves apprennent en français comme en anglais de manière naturelle et ludique. L'effectif des classes est réduit, afin de favoriser un enseignement proposant de nombreuses activités tout en différenciant le travail.

Chaque année les élèves travaillent autour de projets qui les aident à apprendre et qui permettent de mettre en pratique la collaboration, la communication et l'autocritique.

Le programme d'apprentissage en maternelle est composé autour de différentes thématiques :

- Développement personnel, social et émotionnel
- Développement physique (motricité /sport)
- La communication et le langage
- L'alphabétisation
- Développement de la motricité fine, du graphisme puis de l'écriture
- Les pré-mathématiques et les mathématiques
- Découverte du monde et du temps
- Les arts (musique, peinture, dessin) / Piano et solfège à partir de la GS
- Le jeu (jeu d'imitation, jeu de groupe, jeu de construction, jeu solitaire)

Nos méthodes d'enseignement sont issues de différentes pédagogies actives et méthodes traditionnelles, afin de favoriser l'éveil de nos élèves tout en développant leur autonomie et la confiance en eux, en toute bienveillance.

L'école élémentaire



L'International School of Angers est un lieu où les élèves peuvent grandir dans un environnement adapté et stimulant.

Au-delà de l'acquisition des savoirs fondamentaux, les élèves, dès le plus jeune âge, apprennent à être souples, réactifs et à s'adapter aux changements d'enseignants dans la journée en fonction des matières enseignées.

L'enseignement est bilingue, les élèves apprennent en français comme en anglais de manière naturelle et ludique.

L'effectif des classes est réduit, afin de favoriser un enseignement différencié permettant à l'élève de participer activement à sa scolarité.

A l'International School of Angers le développement des compétences de la vie courante est valorisé au même titre que les progrès scolaires et leurs évaluations.

Le programme de primaire, qu'il soit en anglais ou en français, est composé d'un travail sur le langage, la littérature et l'alphabétisation. Ces trois domaines d'apprentissage se concentrent sur le développement de la prise de conscience des compétences productives (parler, écrire et créer) et des compétences réceptives des enfants (écouter, lire et observer).

Nous enseignons aux élèves à écouter attentivement les autres en classe, poser des questions liées l'activité en cours et à suivre les instructions que donne l'enseignant. De plus, les enfants assimilent et identifient ce qu'ils apprennent en répondant à des questions de plus en plus précises.

- En CP le programme de lecture est basé sur la capacité de l'enfant à décoder un texte et à reconnaître les mots qu'il apprend, tout en sachant aborder des mots nouveaux de manière autonome, grâce au travail de reconnaissance des sons.
- A l'écrit, nous enseignons aux enfants à rassembler leurs idées et à les organiser. Au fur et à mesure, les enfants enrichissent et approfondissent leur lexique de mots et d'expressions. Les enfants assimilent les techniques de l'écrit en alternant des phrases simples et des phrases plus complexes.
- **En CE/CM,** les enfants apprennent à choisir et à préparer des présentations, des poèmes, des histoires, etc. Nous encourageons les enfants à devenir de plus en plus clairs et précis dans leur discours et à utiliser un vocabulaire spécifique adapté au contexte étudié.
- Nous leur enseignons l'étude de textes, nous montrons aux enfants comment, à travers un texte, l'auteur peut interpeler les lecteurs. Nous leur donnons les clés de la maîtrise de l'écriture.
- En primaire, le programme de mathématiques consiste à apprendre aux enfants les notions fondamentales d'apprentissage des chiffres, des formes, des mesures et des traitements de données. Les enfants font également du calcul mental grâce des méthodes écrites et pratiques que nous leur enseignons.

L'école élémentaire



Nous enseignons également aux enfants à estimer, mesurer des longueurs, peser des poids... en choisissant les bonnes unités de mesure. Nous leur apprenons à utiliser des unités de temps et à connaitre les relations entre elles (secondes, minutes, heures, jours, semaines, années).

Dès le CP, les enfants travaillent les sciences sous forme de projets. Notre programme a pour objectif de guider l'enfant pour qu'il puisse lui-même interpréter à sa manière le monde qui l'entoure.

L'International School of Angers propose également d'autres domaines d'apprentissage comme l'Histoire, la Géographie, l'Education Morale et Civique, les Arts (musique, peinture, dessin) et le sport.

En primaire, nous partageons l'enseignement :



En français:

- Lecture, technique et compréhension (méthode phonétique et syllabique)
- Écriture.
- Grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe
- Expression écrite, poésie, littérature française
- Maîtrise des éléments mathématiques, raisonnement, calcul, géométrie
- Découverte du temps, Histoire
- Education Morale et Civique
- Musique

En anglais:

- Étude de la langue, lecture
- Écriture, grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe
- Expression orale et écrite, poésie, littérature anglaise
- Découverte du monde / Géographie / Sciences
- Histoire de l'art / Art et créativité
- Sport
- Sensibilisation aux techniques de l'information et de la communication

Nous souhaitons jouer un rôle important en instaurant les bases d'un développement pour être un citoyen du monde, sincère et respectueux.



La vie scolaire



LES HORAIRES D'OUVERTURES

L'International School of Angers suit le calendrier scolaire fixé par l'éducation Nationale de la Zone B pour les petites vacances. Pour les grandes vacances les cours se terminent le vendredi 30 juin au soir.

L'école accueille les enfants tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 8h00 à 18h15 à l'exception des veilles de vacances où l'école ferme à 17h00.

Durant les vacances scolaires l'établissement peut être ouvert de 8h30 à 17h30 si un minimum de 10 enfants est atteint.

L'établissement est fermé durant les vacances de Noël et à partir du 31 juillet au soir jusqu'à la rentrée début septembre.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Les élèves ont classe 4 jours par semaine : le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour les TPS/PS/MS*:

Accueil en classe entre 8h et 8h50 par la cour de récréation Les élèves ont classe de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30. Le temps du repas se déroule de 11h45 à 12h15. Le temps de sieste débute à 12h15.

Pour les GS/CP/CE1*:

Accueil à la porte principale entre 8h et 8h25. Les élèves ont classe de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h. La pause méridienne a lieu de 12h15 à 13h (temps repas) et de 13h à 13h45 (temps de détente).

Pour les CE2/CM1/CM2*:

Accueil à la porte principale entre 8h et 8h25.

Les élèves ont classe de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h.

La pause méridienne a lieu de 12h15 à 13h (temps repas) et de 13h à 13h45 (temps de détente).

Les élèves de primaire, en fonction des besoins, peuvent, sur proposition de l'équipe enseignante, avec accord de la famille, bénéficier d'aide personnalisée le soir ; le lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 17h et 17h30 à l'exception des veilles de vacances.

*organisation previsionnelle des classes en fonction des effectifs.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

Nous proposons une restauration scolaire tous les jours dont un repas végétarien par semaine en conformité avec la loi EGalim (50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique, plus les viandes et les poissons labellisés).

Les goûters de l'après-midi sont assurés par l'école.

Les régimes particuliers peuvent être respectés après échange avec la direction.

AFTER SCHOOL ACTIVITY - Accueil périscolaire

Pour les TPS/PS/MS

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 8h50 et de 16h30 à 18h15.

Pour les GS/CP/CF/CM:

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 8h25 et de 16h30 à 18h15.

WEDNESDAY CLUB - Accueil du mercredi

Le Wednesday Club est également ouvert aux enfants extérieurs de 8h à 18h15. L'apprentissage de l'Anglais se fait au travers d'activités et de thèmes mensuels.

Pour les enfants présents à la demi-journée, les parents peuvent venir chercher leur enfant de 11h45 à 11h55 ou après le déjeuner à 13h.

Le mercredi midi, il y a un service unique de 12h à 13h.

Les inscriptions se font par période (entre chaque vacances).

HOLIDAY CLUB - Accueil durant les vacances (sous réserve de 10 enfants inscrits)

Durant les petites vacances scolaires et au mois de juillet, l'établissement est ouvert de 8h30 à 17h30. L'Holiday Club est également ouvert aux enfants extérieurs. L'apprentissage de l'Anglais se fait au travers d'activités et de thèmes sur une semaine.

Les activités ont lieu de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.



La vie scolaire



RELATION PARENTS / ECOLE

Les relations parents/école doivent être basées sur la confiance et le respect.

C'est pourquoi chaque vendredi matin avant les vacances scolaires un Coffee-Time est organisé (si les conditions sanitaires le permettent). Les enfants, enseignants et parents peuvent échanger, le temps d'un petit déjeuner.

C'est un temps de convivialité.

Les informations annuelles et structurelles vous sont communiquées via l'application de la classe de votre enfant dans la partie cahier de liaison.

Dans un soucis de simplification, les informations qui concernent le quotidien des enfants, les activités, les devoirs... vous sont communiquées également via l'application.

Une réunion d'information a lieu à la rentrée scolaire pour vous informer des méthodes, des projets et de l'organisation du travail de la classe avec les enseignants.

A la rentrée, chaque famille reçoit notre règlement intérieur qu'après lecture, enfant (à partir du CP) et parents doivent signer.

La direction se tient à votre disposition, sur rendez-vous pour tout échange.

Il est possible de rencontrer les enseignants tout au long de l'année, sur rendez-vous.

Un conseil de classe est organisé à la fin de chaque période en présence des enseignants et de la direction.

Une réunion annuelle entre le bureau, la direction, les enseignants et les parents d'élèves a lieu pour faire un bilan de l'année, et présenter le budget, la stratégie et le plan d'investissement de l'année suivante.

C'est avec plaisir que nous accueillons les parents d'élèves qui souhaitent participer à la vie de l'école en intervenant sous forme d'atelier, goûter, présentation...

Nous souhaitons que l'école soit un lieu d'échanges intergénérationnels et culturels car l'école est le premier réseau social des enfants.

L'association a besoin de vous, n'hésitez pas à venir vers nous et à faire connaître l'association, nous recherchons toujours des bénévoles et des stagiaires.



Frais d'inscription et de réinscription - (à l'inscription)

Cotisation association - par famille : 25€. Frais de dossier - par famille : 300€

Frais de matériel scolaire*: 300€ Forfait sorties scolaires: 100€.

Mi-temps / enfant moins de 3ans (sans repas) 375€/mois Temps complet (sans repas) 475€/mois

Forfait Mercredi - pour les enfants scolarisé 50€/mois

Repas 85€/mois

Wednesday Club

Cotisation à l'association (par famille) Forfait mercredi - pour les enfants extérieur (sur 10 mois) 200€/mois

Mercredi à l'unité 60€ Demi-journée 45€ Demi-journée avec repas 50€

Cotisation à l'association (par famille) 25€. Forfait semaine 280€ journée à l'unité 60€ Demi-journée 45€ Demi-journée avec repas 50€

- A partir du 2e enfant : 10% sur les frais de scolarité du 2e enfant et des suivants.
- Famille monoparentale sans soutien financier du conjoint (sur dossier et justificatifs)
- Possibilité de rentrer dans le fond de solidarité sous condition (sur demande en début d'année)

25€.

^{*} hors cartable, trousse et agenda.

Procédure d'inscription



La première rentrée ou l'arrivée dans une nouvelle école est un moment important pour chaque enfant et ses parents.

Dès l'inscription, nous mettons tout en oeuvre pour que votre enfant s'intègre facilement.

Pour toute demande d'inscription, merci de prendre rendez-vous avec la direction par téléphone au 09.87.55.75.54 ou par mail : internationalschoolofangers@gmail.com.

Le dossier d'inscription dûment complété et accompagné des pièces demandées devra être remis à la direction.

A ce stade de la procédure d'inscription, les frais de dossier seront encaissés.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles.

Avant la rentrée scolaire, les informations nécessaires vous seront communiquées par email. Les frais de cotisation, de matériel et de sortie devront être réglés.

Documents à fournir :

- le formulaire d'inscription dûment complété , daté et signé par les deux parents, avec si besoin le justificatif de garde ou de garde alternée.
- 1 photos (le format numérique est possible)
- · la copie du livret de famille
- · la copie du carnet de santé (pages vaccinations)
- · le certificat de radiation et dossier scolaire (pour les enfants déjà scolarisés)
- · un relevé d'identité bancaire
- · l'assurance responsabilité civile + dommages corporels
- le certificat médical d'aptitude à la pratique sportive (GS/primaire)
- · le règlement complet des frais de dossier, matériel, cotisation et sorties scolaire





CONDITIONS GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

Nos conditions générales et financières sont susceptibles d'évoluer. Nous vous en tiendrons informés par e-mail.

1. Conditions d'inscription

1.1 Conditions d'inscription

IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire de septembre à juin.

L'inscription d'un nouvel élève est confirmée par la réception du formulaire d'inscription accompagné des pièces demandées et du paiement :

- des frais d'inscription
- de la cotisation à l'association
- des frais de participation au matériel scolaire
- du forfait sorties

Pour le primaire, le dossier scolaire est requis ainsi que le certificat de radiation et le livret d'évaluation de l'école précédente

Tout changement (adresse, situation familiale, téléphone...) doit immédiatement être communiqué par mail à internationalschoolofangers@gmail.com avec les pièces justificatives.

1.2 Conditions d'annulation d'inscription

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève, l'école doit être notifiée de l'annulation par lettre recommandée adressée à International School of Angers, 5 rue des Basses Fouassière, 49000 Angers, sans délai.

Les conséquences financières sont les suivantes :

Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

- 1- Le remboursement des frais de participation au matériel scolaire et le forfait sorties scolaires sont possibles si l'école est informée de l'annulation par lettre recommandée, jusqu'à 15 jours après l'inscription de l'élève.
- 2- Si l'annulation de l'inscription est souhaitée après un délai de 15 jours à partir de la date d'inscription de l'élève, les montants versés ne seront pas remboursés.
- 3- Après le 1er juillet : les montants versés ne seront pas remboursés.

2. Réinscription

2.1 Conditions de réinscription

L'école doit recevoir les documents et frais suivants, avant le 2 mai 2022 :

- Le formulaire de demande de réinscription dûment rempli et signé par les deux parents de l'élève.
- Le règlement des frais de réinscription.
- 2.2 Conditions d'annulation de la réinscriptior

L'annulation d'une réinscription doit être notifiée à l'école par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à International School of Angers, 5 rue des Basses Fouassière, 49000 Angers. Les conséquences financières de cette annulation seront différentes, selon la date de l'annulation :

- 1- Avant le 1er juillet : les frais de réinscription, de participation au matériel scolaire et le forfait sorties scolaires seront remboursés.
- 2- Après le 1er juillet : les montants versés ne seront pas remboursés.
- 2.3 Cas spécifiques d'annulation de la réinscription

Le remboursement des frais de réinscription sera possible après la date du 1er juillet en cas de force majeure empêchant la scolarisation de l'enfant ou la mutation des parents entraînant un déménagement dans un autre département.

3. Frais Scolaires

3.1 L'élève est inscrit l'ISA pour l'année scolaire entière. Les frais scolaires (voir tarifs) sont annuels. Ils sont

facturés annuellement ou en douze mensualités selon le choix des familles. Les paiements mensuels font l'objet de l'envoi d'une facture aux familles chaque mois, le règlement se fait par prélèvement le 5 de chaque mois.

3.2. En cas de non paiement des frais scolaires aux dates prévues, le retard de paiement fera l'objet d'un intérêt de retard fixé au taux légal majoré de deux points. Tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient seront à la charge des parents. En outre, la Direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe.

4 Inscription en cours d'année

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à l'ISA, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis.

5 Rupture et suspension de la scolarité - clause résolutoire

Sauf cas d'évènements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, l'absence de l'élève durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement. Faute de règlement d'une seule échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine. Un départ qui interviendrait en cours d'année doit être notifié à la Direction de l'école par lettre recommandée avec accus de réception adressée à International School of Angers, 5 rue des Basses Fouassières, 49000 Angers, le plus tôt possible, avant la date de départ. Les frais de scolarité seront dûs en totalité

6 Responsabilité Civile

Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations des locaux et de tout matériel faites par leurs enfants.

Fait à : Angers



Fiche d'inscription

	Renseign	ements élève	
Nom :			
Prénom :			
Année de naissance :			
Ville & Pays de naissance			
Sexe :			
Classe :			
Nationalité :			
Adresse :			
Langue maternelle :			
Autres langues :			
Ü			
Dernier établissement fr Adresse de l'établisseme			
Code postal :	Ville :		
Pays:			
Motif du changement :			
Ü			
	Equivalences des	classes d'élémentaire	
France	UK	USA	AGE
СР	Year 2	Grade 1	6 ans
CE1	Year 3	Grade 2	7 ans
CE2	Year 4	Grade 3	8 ans
CM1	Year 5	Grade 4	9 ans
CM2	Year 6	Grade 5	10 ans
RESTAURATION			
	Oui Non		
Préciser:			••••••

préparer les repas, vous avez la possibilité de lui préparer une lunch box. Un Protocole sera mis en place. (forfait

Aliments préférés de votre enfant :

pause méridienne / temps de repas) 15€ x 12mois)



Fiche d'inscription

		_			
-	100	£	-	100	-
-	п	ш	а	п	
			v		

Nom :	
Prénom:	

Renseignements tuteurs légaux

Tuteur 1
Nom:
Prénom ;
Numéro de téléphone :
Adresse mail :
Adresse postale :
Code postale : Ville :
Profession:
Langues parlées :
Tuteur 2
Nom :
Prénom :
Numéro de téléphone :
Adresse mail :
Adresse postale :
Code postale : Ville :
Profession :
Langues parlées :
Situation de la famille - parents séparés
Oui Non
Si oui, l'enfant vit chez : Tuteur 1 Tuteur 2 Garde alternée
Nous nous engageons à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.
Fait à : Angers
Date 9 eignatures des représentants légaux



Fiche d'urgence

-VOV	riche d'digenee	
		Enfant
		Nom:
		Prénom :
		Date de naissance :
Tuteur 1 :		
	iom :	
Tuteur 2:		
Nom & Prén	om :	
Adresse :		
Numéro de 1	téléphone portable :	
Numéro de 1	téléphone dutravail :	
Numéro de :	sécurité sociale et adresse du centre :	
	: Responsabilité civile & Accident	
	•	
iv de ponce		
Médecin tra	aitant	
Nom :		
Code postale	e :Ville :	

Vaccins réalisés et dates :.....



Fiche d'urgence

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'école
(allergies, traitement en cours, port de lunettes, précautions particulières à prendre:
Autre(s) personne(s) que les parents à prévenir en cas d'urgence (susceptible(s) de vous
prévenir rapidement) et autorisées à prendre l'enfant :
Nom & Prénom :
Adresse:
Numéro de téléphone portable :
Nom & Prénom :
Adresse :
Numéro de téléphone portable :

Médicaments

En cas de prise de médicaments au sein de l'établissement, il est impératif de fournir un certificat médical, certifié attestant le nom du médicament, la durée de la prise, la posologie. Un protocole devra être signé entre les parents, le médecin et l'établissement.

Document non confidentiel. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin.

En tant que personne responsable de l'enfant sus nommé, nous donnons l'autorisation à la direction de l'école, ainsi qu' tout enseignant de l'école pouvant être concerné par les soins et la santé de mon enfant,

- d'avoir accès aux données de la fiche médicale de mon enfant ; ceci uniquement afin de répondre aux besoins de sa santé en cas d'urgence.
- de faire prendre en charge mon enfant par le SAMU ou les pompiers dans le centre médical le plus approprié en cas de blessure ou de maladie.
- de prendre, si les parents ne sont pas joignables, l'autorité de toute décision prise par le corps médical compétent encas d'extrême urgence.

Fait à : Angers



Règlement des frais de scolarité

Le règlement des frais de scolarité sera effectué par :



^{*} Nous vous prions d'indiquer la répartition sur une feuille séparée signée des deux parents et de nous la transmettre par mail à internationalschoolofangers@gmail.com

Scolarité mi-temps Scolarité temps complet Repas Mercredi - Wednesday Club Holiday Club*

Signatures

Les tuteurs de l'élève, signataires de ce document, déclarent avoir pris connaissance de toutes les informations ainsi que des tarifs en vigueur.

Fait à : Angers

^{**} Si un Tiers s'engage à régler les frais de scolarité, veuillez joindre un document de prise en charge signé par cette entité et de nous le transmettre.

^{*} Sous condition de 10 enfants inscrits.



Autorisations

Autorisation de sortie
Nous soussignés
Parents de l'enfant :
Autorise N'autorise pas
La participation de notre enfant à toutes les sorties organisées par l'établissement dans le cadre
des activités.
Autorisation d'utilisation des photos (site internet)
Nous soussignés
Parents de l'enfant :
Autorise N'autorise pas
L'établissement à publier sur son site ou à diffuser des photos de notre enfant prises au cours des
activités.
Autorisation d'utiliser des photos (réseaux sociaux)
Nous soussignés
Parents de l'enfant :
Autorise N'autorise pas
L'établissement à publier sur les réseaux sociaux liés à l'établissement ou à diffuser des photos de
notre enfant prises au cours des activités.
Autorisation d'utiliser des photos (sur l'application de la classe)
Nous soussignés
Parents de l'enfant :
Autorise l'établissement à publier sur l'application de la classe de notre enfant des photos prises au
cours des activités.
Fait à : Angers Date & signatures des représentants légaux :

Protection des données

Emane	
Nom :	
Prénom:	
Date de naissance	

Enfant

Dans le cadre du respect de la vie privée et de la protection des données, les informations vous concernant et concernant votre enfant font l'objet d'un traitement, que ce soit pour :

Ouvrir un compte de messagerie, une plateforme de travail ou de stockage, une mise en ligne de photos ou de vidéos, un registre, un suivi comptable, une diffusion de données sensibles concernant la restauration scolaire ou en relation avec la santé, La mise en place d'évaluations.

Par ailleurs, l'établissement scolaire a une obligation légale de transfert certaines informations aux organismes de tutelle, décret n 2018047. Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'association A.ISA et à la direction pour le suivi du dossier.

Les destinataires de ces données sont : l'association A.ISA. La durée de conservation est de 5 ans à compter de l'archivage de votre dossier. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à l'association A.ISA.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Fait à : Angers